



BNJ FM SA - Programme RFJ
20, rue du 23-Juin
CH-2800 Delémont

Tél : +41 (0)32 421 70 40
Fax : +41 (0)32 421 70 27
Email : administration@rfj.ch

12.11.2014

Des protections pour les batraciens



Le Service des infrastructures du canton du Jura va installer des filets de protection le long de la route qui borde l'Etang de la Gruère. Chaque printemps, les grenouilles qui vivent dans la forêt avoisinante rejoignent le plan d'eau pour y pondre leurs œufs. Pour cela, elles doivent traverser la route cantonale et risquent donc de se faire écraser. Comme le site est protégé au niveau national, les autorités ont l'obligation d'assurer la migration des batraciens.

Fermer la route ?

Des membres du Service des infrastructures et du Service de l'environnement se sont rencontrés la semaine passée pour réfléchir aux solutions possibles. Deux pistes ont alors été évoquées. La première consistait à la fermeture de la route. Cette option a été écartée notamment parce que les dates de migrations ne peuvent pas être prévues. Les autorités auraient donc été contraintes de boucler le tronçon durant de longues périodes et de manière imprévisible.

Comme l'an dernier, le canton du Jura a donc opté pour la solution des filets mais elle demande un travail quotidien. Des employés de la voirie et des volontaires de l'Association des naturalistes francs-montagnards devront vider les seaux qui recueilleront les batraciens coincés derrière les barrières chaque jour, pour les relâcher de l'autre côté de la route.

Une solution provisoire

Le dispositif qui sera installé le printemps prochain s'étendra du carrefour du Chaumont à la scierie de la Gruère. Il sera provisoire. Selon le chef du Service des infrastructures, Jean-Philippe Chollet, il est trop coûteux de travailler avec un dispositif durable, en sachant qu'un projet de réaménagement de toute la zone de l'Etang de la Gruère est en discussion. /sbo